



## Quelle démarche pour revaloriser une pension alimentaire suite à

Par **requain**, le **12/04/2012** à **10:43**

Bonjour, je viens de perdre mon emploi, je suis inscrit en tant que demandeur d'emploi, je ne perçois pas encore mes indemnités de chômage. Lorsque j'étais en activité je payais une pension alimentaire de 350€ à mon ex-concubine pour mon enfant de 8 ans qui vit avec elle. Je voudrais connaître les démarches pour faire connaître au juge ma nouvelle situation, et ainsi faire baisser, voire supprimer la pension alimentaire en attendant que je retrouve à nouveau un emploi? Quelles démarches suivre, sachant que ces derniers prennent énormément de temps. Y-a-t'il des formulaires, ou des procédures toutes faites pour qu'une déclaration de changement de situation soit prise en compte?

Merci par avance.

Cordialement.

Par **rugbys**, le **12/04/2012** à **12:01**

Bonjour,

[citation]voire supprimer la pension alimentaire en attendant que je retrouve à nouveau un emploi?[/citation]

Si nous avons bien compris : vous travaillez, votre enfant mange, a un toit sur la tête, s'habille, vit - vous ne travaillez pas, votre enfant ne mange pas !

Un juge a dit un jour : Madame, Monsieur, vous mangez, vous vous habillez, vous avez un toit sur la tête, c'est très bien mais avant vous il y a votre **enfant**.

Cdl

Par **Laure11**, le **12/04/2012** à **12:39**

Bonjour,

Selon vos revenus, une modification du montant de la pension alimentaire peut intervenir, mais certainement pas et heureusement, la suppression.

Vous allez percevoir des indemnités chômage, vous aurez donc des revenus et rien ne vous

empêche de continuer à verser la pension alimentaire en attendant la décision du JAF pour une éventuelle modification.

Cdt.